



INSTITUT LIBÉRAL

ÉTUDE

Comment l'excès d'État diminue la prospérité

Pierre Bessard

Septembre 2006

Résumé

La relation entre le poids de l'État et la prospérité fait partie des débats d'économie politique les plus controversés. Cette étude de référence de l'Institut Libéral constate d'abord que le poids de l'État, en dépit des perceptions, n'a cessé d'augmenter en Suisse : depuis 1960, il a doublé de 17,3% à 31,4% du produit intérieur brut ; en incluant toutes les assurances sociales et autres charges obligatoires, il atteint même 50,2% du PIB. Or, malgré les efforts d'allégement budgétaire, aucun changement de tendance n'est en vue : l'État continuera de s'alourdir durant les années à venir. La situation est particulièrement préoccupante au niveau de la dépendance sociale.

Se fondant sur les travaux les plus vastes analysant le lien entre le poids de l'État et la prospérité, mesurée notamment par la croissance économique, l'étude observe ensuite que la relation négative entre le poids de l'État et la prospérité est avérée au plan empirique : en observant un grand nombre de pays sur une longue durée, ce constat n'est guère réfutable. Par ailleurs, contrairement à certaines affirmations, les travaux scientifiques de l'OCDE, à l'inverse de ses déclarations politiques, confirment cette observation.

En revanche, le mythe du « modèle nordique », qui montrerait qu'un poids élevé de l'État serait conciliable à une croissance économique soutenue, ne résiste pas à lumière des faits : les pays nordiques se sont considérablement appauvris en termes relatifs et ce n'est qu'une fois qu'ils se sont distanciés de leur modèle supposé qu'ils ont obtenu des résultats. Ce qu'illustre le lien positif également avéré entre la liberté économique et la prospérité.

Sur la base de la logique économique, l'étude trouve que six implications principales du poids de l'État expliquent sa relation adverse avec la prospérité : (1) l'extraction de ressources, qui inclut les impôts et leur prélèvement, l'endettement, l'inflation et la réglementation, (2) l'inefficacité du secteur étatique en raison de l'absence du signal des prix et de la mesure du profit, (3) la substitution au secteur privé, auquel les dépenses de l'État livrent une concurrence déloyale, (4) les mauvaises incitations liées aussi bien à la fiscalité qu'aux dépenses, (5) l'inhibition de l'innovation que cause la rigidité des structures et des processus étatiques et (6) l'affaissement moral qu'implique la dépendance sociale ainsi que la violation des choix personnels et des droits légitimes de propriété.

Finalement, l'étude conclut que, dans la plupart des domaines, y compris ceux les moins évidents, les alternatives à l'État existent. Le marché libre et la société civile, c'est-à-dire les êtres humains directement touchés par les décisions qui les concernent, peuvent non seulement produire les biens et les services nécessaires à leur bien-être, mais peuvent le faire mieux et moins cher.

Table des matières

Résumé	3
Table des matières	4
Un lien controversé	5
1. L'État en forte croissance	6
1.1. Une évolution ininterrompue	6
1.2. La Confédération comme exemple ?	7
1.3. La dépendance sociale en tête	8
2. Les enseignements de l'expérience	11
2.1. Une relation sans équivoque	11
2.2. L'OCDE en conflit avec elle-même	13
2.3. Le mythe du « modèle nordique »	13
2.4. La liberté économique comme issue	15
3. Les implications du poids de l'État	16
3.1. L'extraction de ressources	16
3.2. L'inefficacité	18
3.3. La substitution au secteur privé	19
3.4. Les mauvaises incitations	20
3.5. L'inhibition de l'innovation	22
3.6. L'affaissement moral	23
Comment désétatiser ?	24
Références	25

Comment l'excès d'État diminue la prospérité

Pierre Bessard *

Un lien controversé

L'impact du poids de l'État sur la prospérité fait partie des questions les plus brûlantes et les plus contestées. Avec la croissance ininterrompue des dépenses publiques et de la densité réglementaire, le débat sur la « quote-part de l'État » a pris une signification sans précédent en Suisse. Bien que la plupart des économistes mettent en garde contre l'évolution défavorable de la proportion du secteur étatique, il n'existe a priori aucune unanimité sur l'analyse de la relation entre cette évolution et la prospérité. Même les économistes les plus critiques vis-à-vis de la croissance de l'État tendent à défendre la thèse que l'affectation des dépenses importe plus que leur ampleur.¹

L'évocation du « modèle nordique » sert dans ce contexte le plus souvent de réfutation présumée de la présence d'un lien entre poids de l'État et prospérité : les pays du nord de l'Europe auraient trouvé le moyen de concilier un degré soutenu de croissance économique à un large secteur étatique. Cette assertion bénéficie d'un pouvoir d'attraction particulièrement étendu en rhétorique politique : les socialistes « modérés » Rudolf Strahm et Simonetta Sommaruga caractérisent sa contestation de « dogme de l'église du libéralisme économique ».² De la même manière, selon le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, président de la Confédération en 2006, « nous devons cesser de mesurer la quote-part de l'État comme on prend la température ».³

Cette étude de référence unique dans son envergure soumet ces affirmations à la lumière des faits. Elle dresse d'abord un constat de l'évolution réelle du poids de l'État en Suisse sur plusieurs décennies et en présente les perspectives futures. Elle examine ensuite les illustrations empiriques sur la

* L'auteur est directeur de l'Institut Libéral.

¹ Silvio Borner et Frank Bodmer, *Avenir Suisse, Wohlstand ohne Wachstum. Eine Schweizer Illusion* (Zurich, Orell Füssli, 2004), p. 75.

² Rudolf Strahm et Simonetta Sommaruga, *Für eine moderne Schweiz* (Zurich, Nagel & Kimche, 2005), p. 31.

³ Moritz Leuenberger, allocution au Congrès du Parti socialiste, Brigue, 24 octobre 2004.

relation entre la taille du secteur étatique et la prospérité, également en considérant de façon approfondie le modèle supposé d'exception que représenteraient les États nordiques, avant de se pencher sur les implications du poids de l'État. Outre la dimension du bien-être économique, l'étude thématise les dimensions morales pour la liberté de choix et le respect de la propriété, dont les aspects demeurent trop souvent négligés dans le débat.

Le poids de l'État se définit avant tout par les dépenses courantes de la Confédération, des cantons et des communes, qui doivent atteindre 144 milliards de francs en 2006, en plus des assurances sociales, dont les dépenses se montent à 112 milliards de francs, et de l'endettement officiel de 241 milliards de francs. Mais il n'est pas possible d'ignorer non plus dans l'analyse l'impact de la densité réglementaire, qui a fortement augmenté durant les années 1980 et 1990 et dont les seuls coûts administratifs sont évalués à sept milliards de francs par an.⁴ La prospérité, quant à elle, se mesure par le produit intérieur brut (PIB), qui représente, de manière généralement acceptée, la création totale de richesses.

⁴ « Mesures pour réduire les charges administratives et alléger les réglementations », rapport du Conseil fédéral, janvier 2006, p. 7.

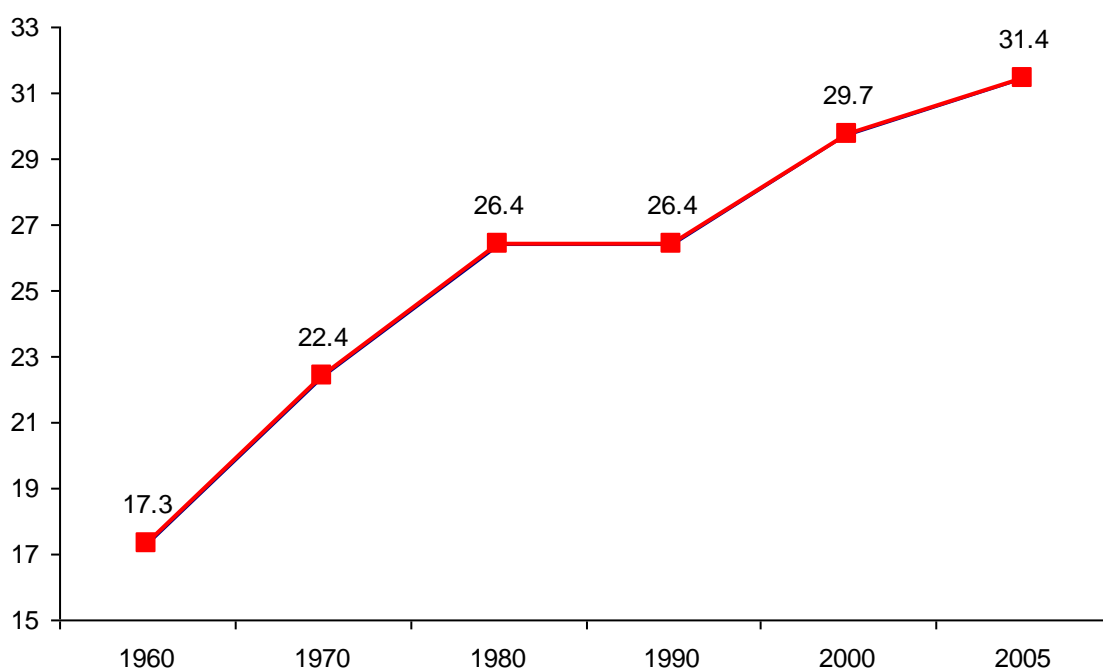
1. L'État en forte croissance

Avant de discuter de l'impact du poids de l'État sur la prospérité, il faut reconnaître que ce poids n'a cessé de s'alourdir en Suisse – non seulement en termes absolus, mais aussi relativement à l'économie. Face à l'endettement public de plus en plus préoccupant, les tentatives d'assainissement des finances étatiques – ou souvent les simples appels à procéder à de telles tentatives – ont donné lieu à une dialectique d'« économies » qui s'est traduite par la prémonition d'un « démantèlement » des dépenses. Or, rien de tel ne s'est passé et rien ne permet d'envisager une telle éventualité à moyen terme.

1.1. Une évolution ininterrompue

Depuis 1960, la part des dépenses étatiques dans la production annuelle totale de richesses mesurée par le PIB a presque doublé en Suisse. Après une stabilisation à un haut niveau durant les années 1980, les dépenses courantes des trois niveaux de l'État absorbent désormais près d'un tiers des richesses produites (graphique 1.1). Si la relation agit dans les deux sens, étant donné qu'une croissance économique moindre résulte en une quote-part de l'État supérieure, cet impact n'est pas significatif sur la durée : l'évolution montre bien une amplification continue des dépenses étatiques.

Graphique 1.1. **Quote-part de l'État depuis 1960**
(en % du PIB)



Source : Administration fédérale des finances

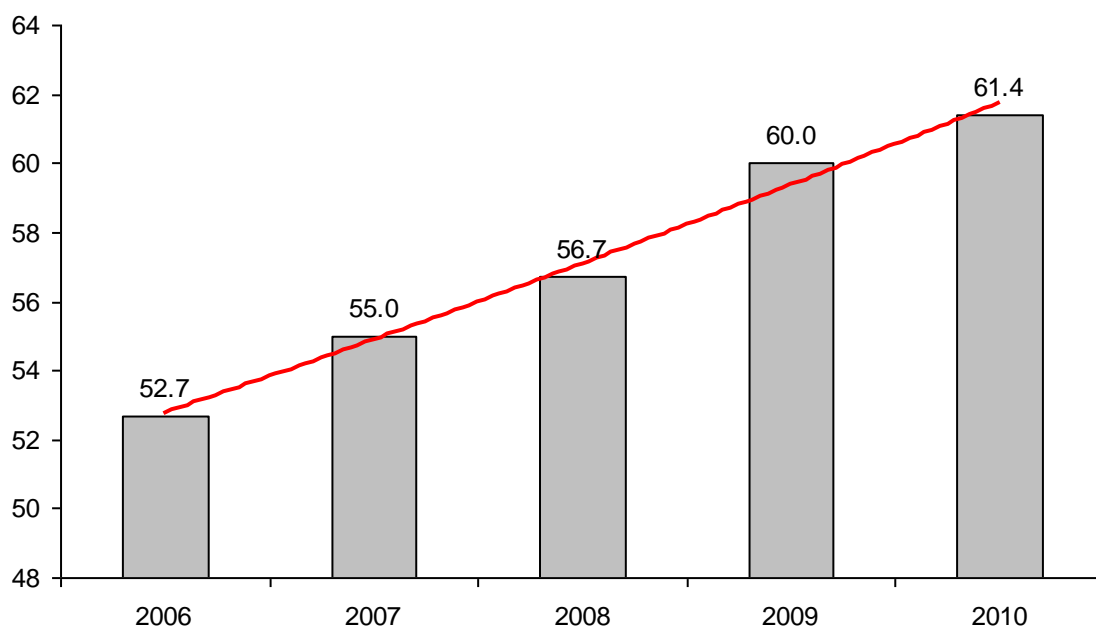
L'État n'a donc jamais entrepris d'économies à proprement parler. Tout au plus la hausse planifiée des dépenses a-t-elle été modérée. La confusion qui résulte de la rhétorique des « économies » laisse entendre le contraire, mais jamais jusqu'ici l'État n'a réduit l'ampleur de ses dépenses dans leur globalité ; il n'a fait qu'ajuster à la baisse des hausses envisagées encore plus fortes.

La quote-part de l'État officielle, par ailleurs, sous-estime le poids des interventions étatiques en excluant les assurances sociales et les dépenses *obligatoires* du domaine social réglementé comme celles de l'assurance maladie et du deuxième pilier de la prévoyance vieillesse. En prenant en compte l'ensemble de ces dépenses, l'État absorbe 50,2% du PIB, soit plus de la moitié de la production annuelle de richesses.⁵ Quelle que soit la mesure retenue, la tendance s'avère sans équivoque : l'État en Suisse prend constamment plus d'importance par rapport à l'économie et à la société civile en général.

1.2. La Confédération comme exemple ?

La planification financière de la Confédération jusqu'en 2010 reflète le même paradoxe entre rhétorique et réalité : alors que le Parlement fédéral a entériné deux programmes d'allégement budgétaire, les dépenses croissent encore de 3,9% par an en moyenne (graphique 1.2), soit environ trois fois plus vite que la croissance économique réelle attendue.

Graphique 1.2. Les dépenses fédérales jusqu'en 2010
(budget, en milliards de francs)



Source : Administration fédérale des finances

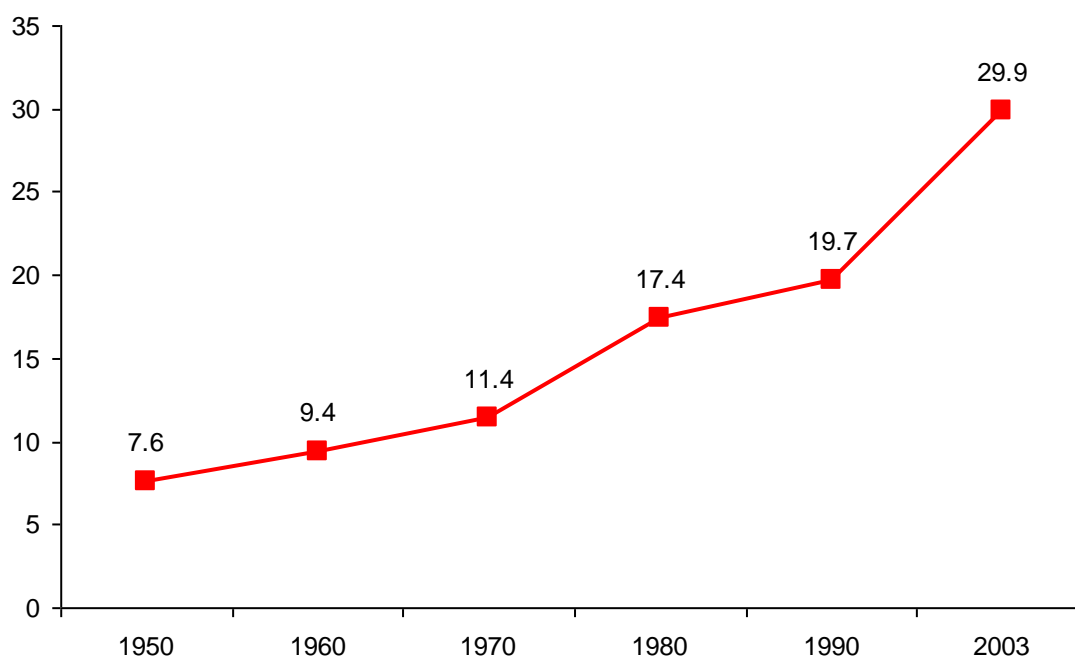
⁵ Source : Fédération des entreprises suisses (economiesuisse).

Or, c'est bien le niveau absolu des dépenses qui détermine le poids de l'État, et non les programmes d'allégement budgétaire en eux-mêmes. Bien que les tentatives d'assainissement au niveau fédéral aient été citées en exemple, il convient de les relativiser fortement : les programmes entrepris n'ont aucun effet concret sur le poids de l'État, si ce n'est qu'ils permettent à celui-ci de poursuivre sa progression. De toute évidence, budgétiser une hausse des dépenses de 6% par an pour la réduire ensuite à 3,9% n'équivaut pas encore à une inversion de tendance.

1.3. La dépendance sociale en tête

Parmi l'ensemble des dépenses de l'État, le domaine de la dépendance sociale est celui qui croît le plus vite et représente une part toujours plus importante des budgets des différents niveaux de l'État, à tel point que le domaine social génère un effet d'éviction sur les autres dépenses, et ceci malgré la hausse constante des budgets et de l'endettement. La forte progression des dépenses sociales, cependant, ne se reflète pas uniquement dans le financement partiel des assurances sociales (et d'autres programmes comme l'aide sociale) par les administrations fédérales, cantonales et communales ; elle se déploie également par le biais des neuf programmes étatiques ou semi-étatiques principaux, financés directement par les contributions ou les primes versées par les contribuables : l'assurance vieillesse et survivants, l'assurance invalidité, la prévoyance professionnelle, l'assurance maladie, l'assurance accidents, l'assurance chômage, les allocations pour perte de gain, l'assurance maternité et les allocations familiales. Dans l'ensemble, les dépenses sociales absorbent près de 30% du PIB (graphique 1.3).

Graphique 1.3. **Quote-part de la charge sociale depuis 1950**
(en % du PIB)

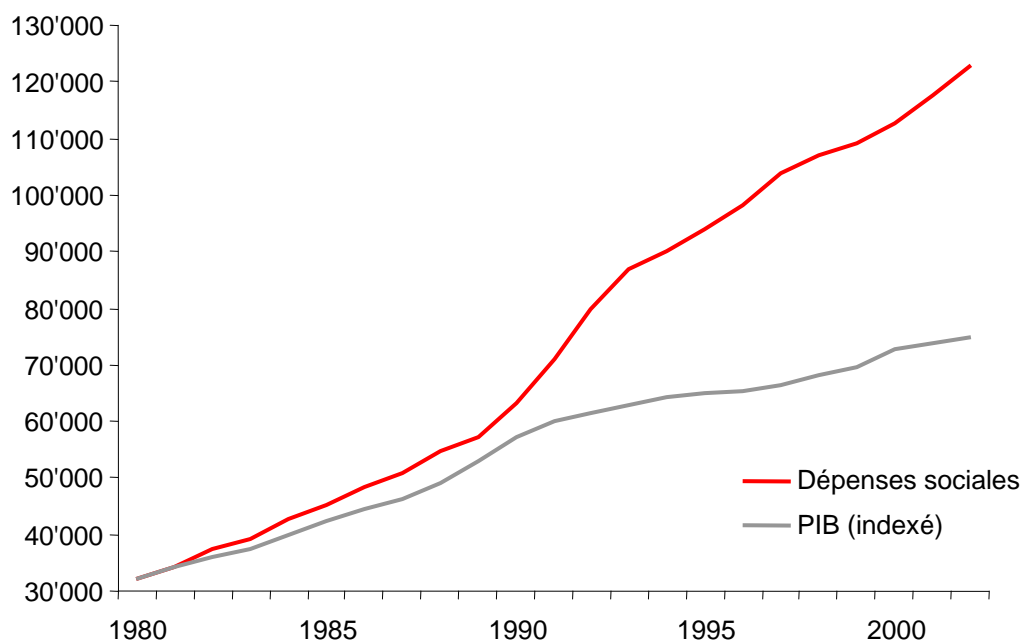


Source : Office fédéral de la statistique

En raison de l'immobilisme des structures face à l'évolution démographique, mais aussi en raison des incitations qu'il génère, le domaine de la dépendance sociale connaîtra une forte croissance à l'avenir également.⁶ Depuis la fin des années 1980, les automatismes légaux des systèmes étatiques de dépendance sociale, largement basés sur des droits à des prestations, ont provoqué une hausse exponentielle des dépenses par rapport à l'évolution de l'économie. L'écart se creuse ainsi de plus en plus entre la capacité de l'économie de générer des richesses qu'elle distribue par les mécanismes de marché et les transferts étatiques sans contrepartie du récipiendaire (graphique 1.4).

⁶ « Rapport sur l'évolution des assurances sociales et sur la stabilisation de la charge sociale », Office fédéral des assurances sociales, mars 2006.

Graphique 1.4. **Dépenses sociales et PIB (indexé) depuis 1980**
(en millions de francs)



Source: Office fédéral de la statistique

Dans le domaine de *la prévoyance vieillesse*, en particulier, les besoins vont croissant en raison de l'absence de réformes du système étatique face aux changements démographiques. L'âge légal de la retraite demeure fixé à 65 ans, alors que l'espérance de vie moyenne des Suisses a augmenté de 68 à 82 ans depuis l'instauration de l'AVS en 1948. Sans allongement de la vie active, le premier pilier de la prévoyance vieillesse nécessitera à lui seul l'affectation de 10% du PIB en 2030, contre 7% aujourd'hui.⁷ Mais l'âge légal et l'espérance de vie impactent également le deuxième pilier, celui de la prévoyance professionnelle, pour lequel les besoins augmentent également par le biais des contributions salariales, y compris à travers les prétendues contributions de l'employeur.

Les dépenses de *l'assurance invalidité* connaissent également une forte progression, puisqu'elles ont doublé depuis 1990, dépassant 2,5% du PIB, en plus d'une dette atteignant 1,5% du PIB. La forte hausse de ces dépenses reflète une progression spectaculaire à la fois du nombre de rentiers (4% par an en moyenne depuis 1990) et du montant de leur rente (3,4% par an).⁸ L'invalidité touche désormais 5,6% de la population active, soit un niveau supérieur à la proportion de chômeurs (3,1%). La progression des causes non

⁷ Ibid., p. 13.

⁸ Source : Office fédéral des assurances sociales.

médicales de l'« invalidité », comme les problèmes familiaux, financiers et professionnels dans un environnement où la sécurité au travail a pourtant constamment augmenté, signale un problème systémique grave au niveau des incitations de cette assurance conçue, comme l'AVS, à l'âge de la production à la chaîne.

L'augmentation des dépenses de *l'aide sociale* a aussi été très rapide, puisqu'elles se sont accrues de 7% par an depuis 1990 pour atteindre 0,7% du PIB et toucher environ 300'000 personnes, soit davantage que les bénéficiaires d'une rente d'invalidité. L'augmentation massive du nombre de cas reflète les pièges à pauvreté créés par les incitations structurelles de la dépendance sociale, une augmentation du revenu gagné par le travail pouvant induire une diminution du revenu disponible en raison de la perte du droit à l'aide.⁹

Les dépenses du *système de santé*, elles, atteignent désormais 11,5% du PIB, soit 6'736 francs par an et par habitant. La forte hausse des primes a non seulement renchéri le coût de la vie de manière sensible, mais servi à justifier un subventionnement accru de la part de l'État et une spirale de nouvelles réglementations allant du gel de nouveaux cabinets médicaux au contrôle des prix des médicaments. Si les dépenses médicales reflètent en partie les préférences d'une société prospère, il ne fait aucun doute que leur augmentation est principalement due à l'attitude peu responsable que le système collectivisé d'assurance génère, les patients n'étant pas tenus d'assumer personnellement les coûts qu'ils engendrent. L'intervention étatique dans l'offre stationnaire cause par ailleurs des surcapacités génératrices d'inefficacités énormes : la Suisse pourrait se contenter de 40 à 50 hôpitaux ; elle en compte encore 165.¹⁰

Bien sûr, la dépendance sociale n'est pas le seul domaine problématique de l'intervention de l'État, mais c'est celui dont la croissance est surproportionnelle à tous les autres : depuis 1950, les dépenses sociales réelles (ajustées selon l'inflation) ont décuplé de 1'498 francs à 15'601 francs par an et par habitant.¹¹ Or sans réformes des systèmes légaux d'octroi de rentes, de financement et d'incitations, cette évolution dramatique devrait s'accélérer encore avec le départ en retraite de la génération des « baby-boomers » dès 2010. Les tentatives, jusqu'ici sans succès, de relever la taxe sur la valeur ajoutée ou de procéder à des révisions législatives insignifiantes pour y faire face, montre que la perspective d'un accroissement continu du poids de l'État lié au domaine social, malgré la hausse déjà fulgurante jusqu'ici, ne peut être exclue.

⁹ La Conférence suisse des institutions d'action sociale s'est vue contrainte de réagir en proposant de nouvelles normes d'octroi, appliquées depuis janvier 2006, et en renforçant les contrôles d'abus.

¹⁰ Cf. Lukas Steinmann et Harry Telser, *Avenir Suisse, Gesundheitskosten in der alternden Gesellschaft* (Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2005).

¹¹ Source : Office fédéral de la statistique.

2. Les enseignements de l'expérience

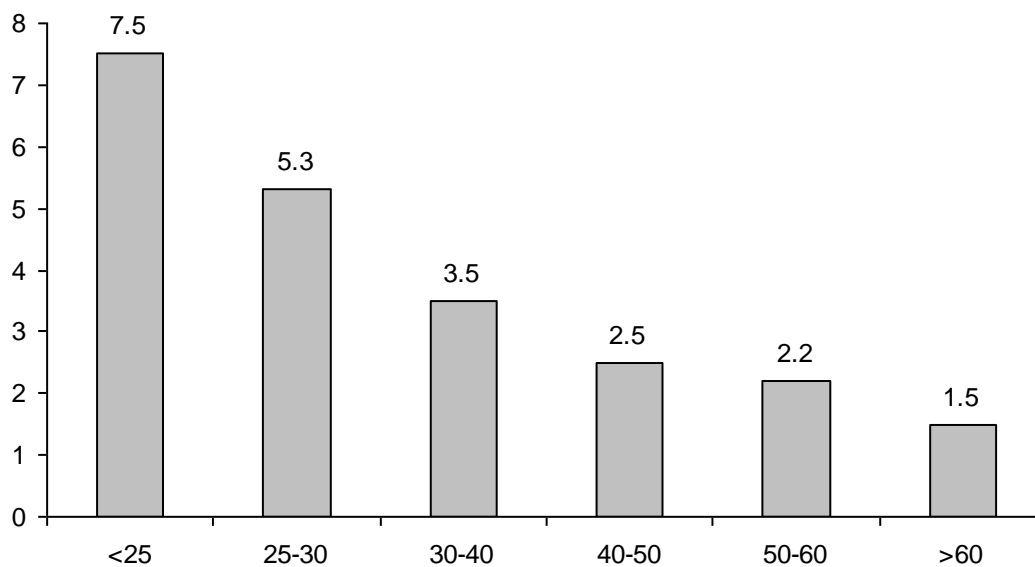
S'il ne fait aucun doute que le poids de l'État en Suisse n'a cessé de croître et devrait encore croître à l'avenir, ce constat n'indique rien encore sur sa relation avec la prospérité. À court terme, un nombre presque illimité de facteurs peuvent influencer la croissance d'une économie. Un pays peut également connaître des conditions particulières liées à d'autres politiques, comme la politique monétaire ou la libéralisation des échanges, qu'il est généralement difficile d'isoler par rapport au poids de l'État. C'est pourquoi seule une observation d'un nombre représentatif de pays sur une durée prolongée permet de tirer des conclusions pertinentes. Or, la relation adverse entre le poids de l'État et la prospérité a été établie empiriquement de façon irréfutable.

2.1. Une relation sans équivoque

Les recherches empiriques les plus vastes, celles réalisées sur une longue période et englobant un large échantillon de pays, trouvent une relation claire entre le poids de l'État et la prospérité. En comparant les taux de croissance du PIB réel au niveau des dépenses étatiques des 30 pays actuels de l'OCDE sur la période de 1960 à 2005, le lien adverse entre l'ampleur des dépenses étatiques et la croissance économique est tout à fait apparent (graphique 2.1). Certes, le poids de l'État dans ces pays avancés n'empêche pas l'économie de progresser, mais cette progression se fait à un niveau moindre qui peut se traduire par des effets secondaires, outre des revenus moins élevés, comme le chômage ou une espérance de vie inférieure.

Graphique 2.1. Croissance du PIB réel et dépenses étatiques dans l'OCDE entre 1960 et 2005

(en % du PIB)



Source : Mullally (2006)

Plus spécifiquement, l'expérience des pays avancés indique qu'une augmentation du poids de l'État de dix points de pourcentage par rapport au PIB se répercute sur un déficit de croissance d'un point de pourcentage à long terme. Durant la période d'expansion de l'État, l'impact négatif sur la croissance peut être encore plus important. Une fois la charge fiscale stabilisée, le marché devient plus résilient, mais l'économie croît ensuite plus lentement :¹² le poids de l'État mène à un affaiblissement systématique de l'efficacité économique, de l'investissement et de l'innovation, sans que l'on puisse bien sûr conclure à une relation monotone, qui impliquerait que le niveau zéro du budget de l'État serait le niveau le plus favorable à la prospérité. Mais même en admettant que l'État puisse jouer un rôle positif jusqu'à un certain point, notamment en ce qui concerne la protection des droits de propriété, l'administration de la justice et la sécurité, il est clair que dès que ses fonctions et leur ampleur dépassent un niveau minimal, l'impact de l'activisme étatique se traduit rapidement par un ralentissement du progrès économique.

Cette conclusion vaut également pour les domaines où les dépenses de l'État sont réputées productives, en particulier la formation, la recherche et les infrastructures : il n'existe aucun effet positif identifiable des dépenses étatiques dans la recherche et le développement et d'autres subventions de capital sur la

¹² James Gwartney, Randall Holcombe et Robert Lawson ont analysé 23 pays de l'OCDE sur la période de 1960 à 1996 et 60 pays incluant des nations à des stades moins avancés de développement sur la période de 1980 à 1995 pour arriver à cette conclusion. Cf. « The Size and Functions of Government and Economic Growth », Joint Economic Committee Study, avril 1998.

prospérité.¹³ L'assertion inverse ignore l'impact négatif prouvé empiriquement de la charge fiscale, alors que l'État ne fait que se substituer au secteur privé en prélevant d'abord les revenus dont il a besoin puis en les dépensant selon une structure d'incitations en général inefficace.¹⁴ D'où l'effet contre-productif de l'aide au développement, de la politique régionale, mais aussi des approches planifiées du développement économique, ainsi que des tentatives de l'État de stimuler activement l'innovation à la place des entreprises.

Que l'engagement de l'État ne soit pas déterminant dans des domaines comme la formation, la recherche ou les infrastructures peut sembler surprenant. Mais en Suisse, les entreprises privées financent par exemple 74,7% des dépenses de recherche.¹⁵ Les dépenses étatiques ne créent finalement qu'une illusion : leur affectation est le plus souvent visible sous la forme de constructions physiques que chacun peut observer, qu'il s'agisse d'une école, d'un pont ou d'une autoroute. Ce que l'on ne voit pas, ce sont les projets du secteur privé qui n'ont pas pu être financés en raison de l'appropriation fiscale des fonds nécessaires pour financer ceux de l'État.¹⁶ Or, il n'y a pas de raison pour que la société civile et le secteur privé ne puissent pas identifier eux-mêmes les dépenses dont les bénéficiaires surpassent les coûts, comme c'est le cas dans la plupart des domaines.

2.2. L'OCDE en conflit avec elle-même

Malgré le lien empirique négatif avéré entre le poids de l'État et la prospérité, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), souvent considérée comme une référence pour les 30 États qui en font partie (dont la Suisse), cultive un certain flou sur la question en faisant valoir qu'« empiriquement, il est difficile de mettre en évidence une relation claire entre les dépenses publiques et la croissance économique ».¹⁷

Or, paradoxalement, ce relativisme cognitif ne résiste pas à la lumière des recherches de l'OCDE elle-même sur la relation entre le poids de l'État et la prospérité. En examinant 21 pays sur la période de 1970 à 1998, les économistes de l'OCDE trouvent qu'une augmentation de la quote-part fiscale d'un point de pourcentage réduit le niveau de production de richesses par habitant de 0,6 à 0,7%.¹⁸ Le poids de l'État, mesuré par la charge fiscale ou les

¹³ Patrick Minford et Jiang Wang ont testé deux modèles de croissance, l'un activiste, l'autre incitatif, sur la période de 1970 à 2000 pour arriver à cette conclusion. Cf. « Public Spending and Growth », *Studies on Debt and Growth*, Institut de Recherches Économiques et Fiscales, 2005.

¹⁴ Minford et Wang, *op. cit.*, pp. 5-8. Les auteurs citent 24 études empiriques représentatives montrant l'impact négatif de la charge fiscale sur la croissance économique.

¹⁵ Source : Office fédéral de la statistique.

¹⁶ Voir à ce sujet Frédéric Bastiat, « Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas », *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, tome cinquième (Paris, Guillaumin, 1863), pp. 336-392.

¹⁷ « Suisse », *Études économiques de l'OCDE*, 2006/1, p. 41.

¹⁸ Andrea Bassanini et Stefano Scarpetta, « The Driving Forces of Economic Growth: Panel Data Evidence for the OECD Countries », *Études économiques de l'OCDE*, No. 33, 2001/II, p. 35.

dépenses étatiques, exerce un impact négatif avéré sur l'accumulation de capital privé, « aussi bien directement qu'indirectement ».¹⁹

L'OCDE, financée par les États qu'elle est supposée éclairer, entretiendrait-elle un double langage selon son audience ? Quoi qu'il en soit, ses travaux scientifiques semblent réfuter ses messages politiques. Plus un État pèse lourd, plus le progrès économique est diminué.

2.3. Le mythe du « modèle nordique »

La référence au « modèle nordique » constitue l'opposition la plus persistante à la reconnaissance de la relation empirique négative entre le poids de l'État et la prospérité, d'où la nécessité de s'y attarder. Les pays du nord de l'Europe montrent-ils réellement qu'une part élevée du secteur étatique dans l'économie peut être compatible avec une croissance dynamique ?

Ce qui est vrai à propos des pays nordiques, c'est que l'État y pèse particulièrement lourd : entre 1990 et 2005, la charge fiscale totale représentait en moyenne 55% en Finlande, 58% au Danemark et 61% en Suède.²⁰ Sur la durée, cependant, les pays nordiques ont vécu un long déclin relatif. Depuis 1970, la Suède a passé *du cinquième au quatorzième rang* du classement du revenu par habitant de l'OCDE. Sur la même période, le Danemark, autre fleuron du « modèle nordique » a passé *du troisième au septième rang*. Depuis 1989, la Finlande a passé *du neuvième au quinzième rang*.²¹ Avec l'Italie, ces pays sont ceux qui affichent la performance la plus faible sur une période prolongée. Au niveau de l'emploi, la Suède et la Finlande n'ont globalement pas créé d'emplois additionnels depuis 1970, alors que le Danemark a bénéficié d'un marché du travail plus flexible.

Même mesurée par la croissance économique sur la dernière décennie, la performance des pays nordiques s'avère beaucoup moins spectaculaire que prévu : la Suède a crû de 2% par an en moyenne, le Danemark de 2,1% et la Finlande de 1,8% – nettement moins que la moyenne de 2,6% pour l'ensemble de l'OCDE.²² Les libéralisations et les privatisations entreprises par ces États après la récession profonde qu'ils ont vécu au début des années 1990 ont eu un effet favorable sur la prospérité. Mais cet effet n'illustre aucunement la viabilité de l'État providence à la nordique. L'inverse est vrai : ce n'est que lorsque ces pays ont pris la direction opposée qu'ils ont obtenu des résultats.

Le modèle nordique repose donc largement sur un mythe, sur une affirmation infondée qui ne devient pas plus vraie en la répétant. Aucun pays ne l'illustre mieux que la Suède : après la stagnation des années 1970 et 1980 et la récession du début des années 1990, le démantèlement partiel de l'État

¹⁹ Ibid.

²⁰ Lorraine Mullaly et Neil O'Brien, éd., *Beyond the European Social Model* (Londres, Open Europe, 2006), p. 2.

²¹ Ibid., p. 3.

²² Ibid., p. 11.

providence par le biais des libéralisations et des privatisations réalisées par le gouvernement s'est traduit par une baisse de près de vingt points de pourcentage des dépenses étatiques, qui ont passé du record de 72,8% du PIB en 1993 à 54% durant la première moitié des années 2000.²³ Les réformes structurelles réalisées en Suède ont notamment libéralisé les marchés de l'électricité et des télécommunications, restitué à la libre entreprise le trafic ferroviaire, le système de métro ou encore l'opération des hôpitaux et des services postaux, en plus de mettre en concurrence les écoles communales et les écoles privées, accordant le libre choix aux parents. Mais de nombreux problèmes demeurent irrésolus ; le poids fiscal de l'État et la réglementation du marché du travail ont certes baissé, mais se situent toujours à un niveau très élevé. Le taux de dépendance sociale relatif à la population active et l'absentéisme dans les entreprises, en particulier, sont alarmants : plus d'un tiers des personnes âgées entre 20 et 64 ans vivent de transferts fiscaux.²⁴ Le taux de chômage effectif, en incluant les nombreux préretraités et les personnes en congé maladie atteint 25% de la population active.²⁵

Le dynamisme relatif des économies nordiques à court terme doit donc être imputé aux libéralisations et aux privatisations, c'est-à-dire à une distanciation radicale de leur modèle d'État providence, et non à un alliage mythique entre poids de l'État élevé et croissance économique soutenue. Dans l'ensemble, la croissance économique des pays nordiques à un point isolé dans le temps ne suffit pas à contester la relation adverse prouvée, dans leurs propres cas également, entre le poids de l'État et la prospérité. De la même manière, il serait absurde de soutenir que parce que la Chine a connu près de 10% de croissance annuelle, le « modèle chinois », avec sa politique totalitaire, ses droits approximatifs de propriété et sa monnaie partiellement convertible constituerait le meilleur moyen de faire prospérer une économie. Ce sont là aussi, outre le point de départ inférieur de l'économie chinoise, les réformes libérant les forces du marché qui expliquent le progrès réalisé. Le mythe du « modèle nordique » a au moins le mérite de souligner la nécessité d'analyses informées sur la question.

2.4. La liberté économique comme issue

Le lien positif entre la prospérité et la liberté économique en général – non seulement mesurée selon la modestie des dépenses étatiques, mais aussi selon le degré de choix personnel, d'échanges volontaires coordonnés par les marchés, de libre entreprise, de libre concurrence et de protection des personnes et de la propriété – est tout aussi bien documenté empiriquement. L'indice de liberté économique de 123 pays, confronté aux chiffres du PIB par

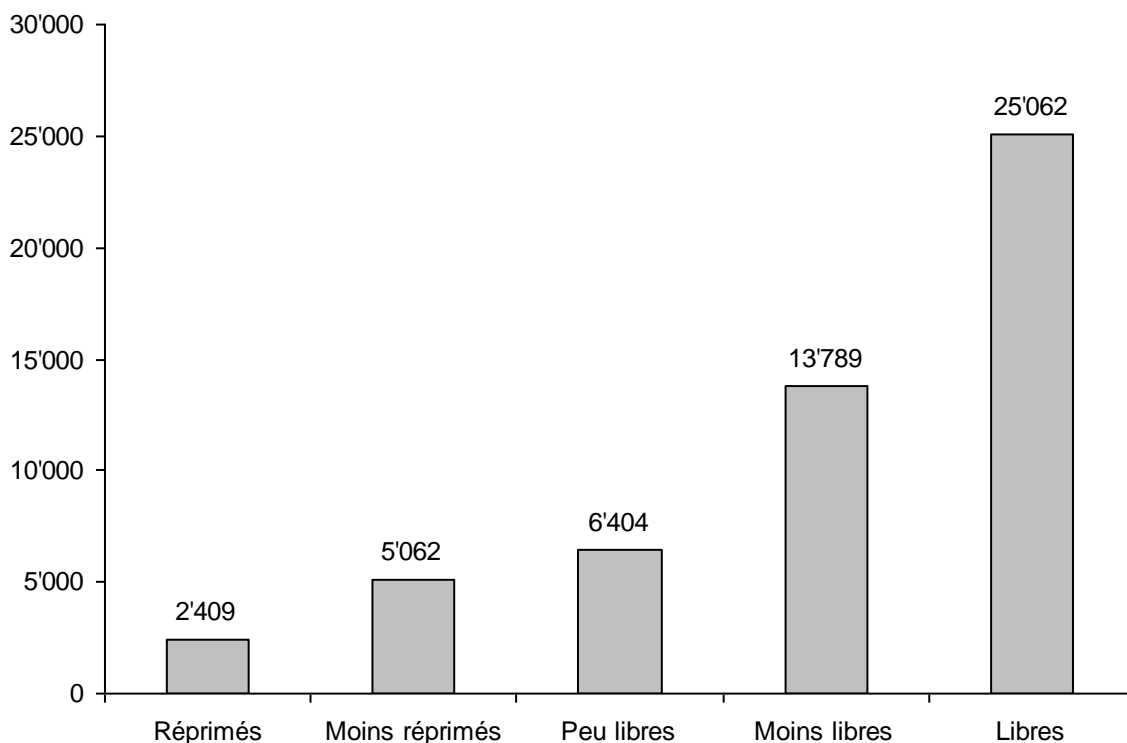
²³ Mauricio Rojas, *Sweden After the Swedish Model: From Tutorial State to Enabling State* (Stockholm, Timbro, 2005), p. 66.

²⁴ Ibid., p. 86.

²⁵ Stefan Karlsson, « The Sweden Myth », Ludwig von Mises Institute, 7 août 2006.

habitant de la Banque mondiale corrigés selon les parités de pouvoir d'achat, montre une relation claire (graphique 2.2).

Graphique 2.2. Degré de liberté économique et prospérité
(PIB en dollars par habitant PPA)



Source : Fraser Institute (2005)

Il est donc démontré que plus un pays, quel que soit le poids de son État à un moment donné, s'ouvre au libre-échange mondial, déréglemente son économie interne, baisse ses impôts, remplace les choix collectifs par les choix individuels, sécurise les droits de propriété, privatise les entreprises publiques, plus ce pays connaîtra une progression rapide de son bien-être économique. Cette relation ne fait que souligner le lien adverse entre la prospérité et le poids de l'État, lequel, dans ses formes les plus extrêmes, a abouti aux catastrophes humaines des socialismes nazi et communiste durant le XX^e siècle et dont Cuba et la Corée du Nord servent encore de tristes réminiscences aujourd'hui.²⁶

²⁶ Pour une analyse du chaos économique et de la tyrannie nécessairement engendrés par le socialisme, voir par exemple George Reisman, *Capitalism* (Ottawa, Jameson, 1998), pp. 267-295.

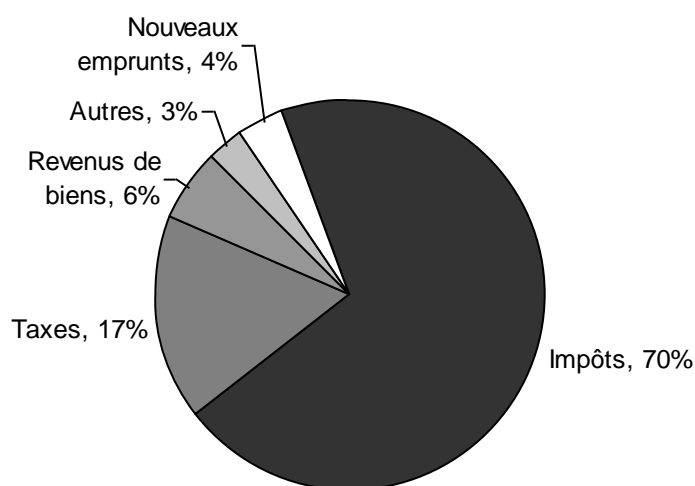
3. Les implications du poids de l'État

Mais si l'expérience du monde réel indique aussi clairement une relation négative entre le poids de l'État et la prospérité, l'expérience ne fait qu'illustrer cette relation ; elle ne l'explique pas encore. La documentation de cette causalité est d'autant plus importante qu'elle est régulièrement remise en question malgré son illustration empirique. D'où l'importance de l'apport de la logique économique.

3.1. L'extraction de ressources

Toute intervention étatique exige des choix de financement qui impliquent d'extraire du circuit économique privé des ressources équivalentes. Dans chaque cas, c'est autant de capital qui ne sera plus disponible à court ou à plus long terme pour l'investissement privé. Aucune richesse additionnelle n'est créée par ce processus d'appropriation. Or, plus de 90% du financement de l'État provient de la fiscalité (graphique 3.1).

Graphique 3.1. **Sources de financement de l'État**
(Confédération, cantons et communes)



Source : Administration fédérale des finances

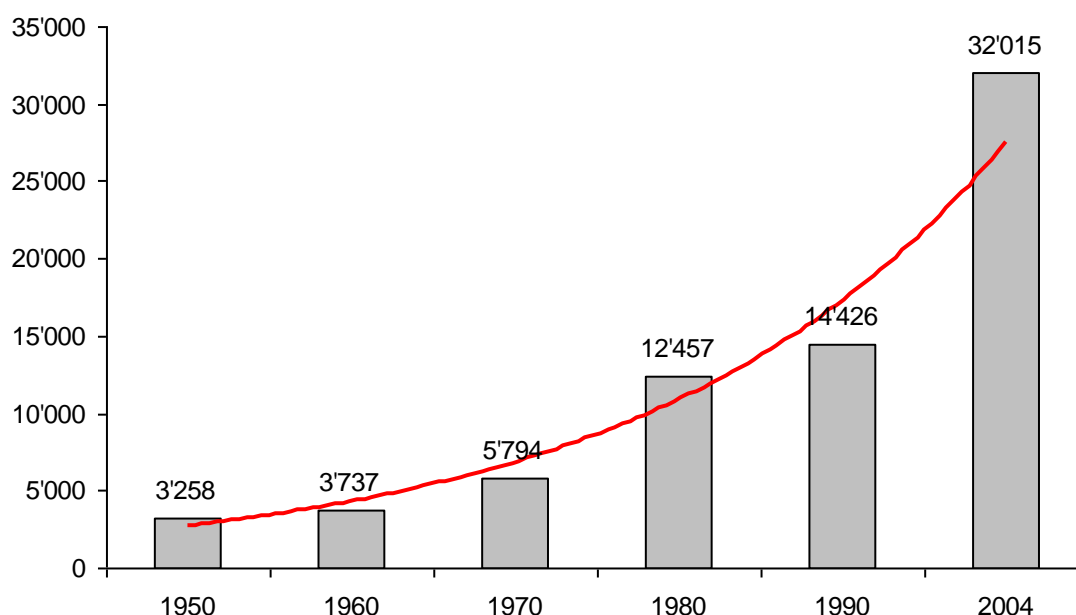
En plus des ressources extraites du secteur privé, les prélèvements étatiques causent des coûts d'administration fiscale, aussi bien du côté de l'État que des contribuables, contraints de dévoiler leur situation financière complète lors de la déclaration annuelle, sans compter les coûts de la complexité du droit

fiscal²⁷ et de la nécessité ou de la désirabilité de recourir à des conseillers fiscaux.

Les coûts d'extraction ne se limitent pas à la fiscalité immédiate. L'endettement de l'État, qui atteint 241 milliards de francs ou plus de 32'000 francs par habitant (graphique 3.2), équivaut à des impôts différés dont les intérêts passifs annuels se montent à quelque sept milliards de francs. Au montant officiel de la dette s'ajoutent les promesses de rentes non financées de la prévoyance vieillesse, qui représentent 63,5% du PIB.²⁸ L'endettement effectif atteint ainsi 115% du PIB, soit l'équivalent de plus d'une année de production de l'ensemble de l'économie.

Graphique 3.2. **Dette étatique par habitant depuis 1950**

(Confédération, cantons et communes, en francs)



Source : Administration fédérale des finances

Il faut ajouter à ces coûts la *taxe inflationniste* implicite causée par le monopole d'État sur la création monétaire. Même dans le contexte actuel de faible inflation oscillant entre 1% et 2% par an, sur une décennie cette taxe peut signifier une perte de valeur du franc de plus de 10%. Sans l'inflation, l'État serait plus rapidement confronté à une faillite potentielle eu égard à son endettement préoccupant. L'État peut également tenter, dans certains cas, d'utiliser la monnaie créée pour payer ses dettes.

²⁷ Voir par exemple, dans le cas de la taxe sur la valeur ajoutée, le rapport de l'Union suisse des arts et métiers, « Les coûts administratifs imposés aux PME par la TVA », septembre 2003.

²⁸ « Estimation du bilan intergénérationnel de la Suisse », communication du Secrétariat d'État à l'économie, 30 juin 2004.

La *réglementation* peut être aussi considérée comme une forme d'imposition. À la place d'intervenir directement sur le marché, l'État dirige par ce biais l'affectation des ressources des entreprises en limitant leur usage ou en leur spécifiant un usage particulier. Comme nous l'avons vu, le seul poids administratif des réglementations, sans inclure les barrières à la production et aux échanges économiques ou les entraves à la concurrence qu'elles peuvent représenter, est évalué en Suisse à quelque 2% du PIB, ou sept milliards de francs.²⁹

²⁹ Cf. supra, p. 5.

3.2. L'inefficacité

Si le secteur étatique semble pouvoir fournir une quantité impressionnante de prestations grâce aux ressources extraites du secteur privé, les dépenses de l'État ne sont pas comparables aux services de marché. Sans le signal des prix et la mesure du profit, la production planifiée par l'État s'apparente à *un tâtonnement dans le noir* : sans ces paramètres, la dépense étatique la mieux pensée et avancée par le politicien ou le fonctionnaire le plus intègre ne pourra jamais rivaliser avec un investissement privé.³⁰ En l'absence d'information sur les préférences des consommateurs par le biais des prix, il est en effet impossible pour l'État de savoir quoi produire et en quelle quantité : il doit le déterminer sur une base arbitraire. Sans le profit, sans la discipline de la concurrence et sans la responsabilité des pertes et des échecs, les coûts ne sont en outre jamais poussés à la baisse, mais dépendent au mieux d'incitations bureaucratiques, lorsqu'ils ne sont pas simplement ignorés voire encouragés par des objectifs de dépense pour épuiser les budgets alloués. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que l'État puisse difficilement parvenir à fournir le meilleur produit au meilleur prix.

En empêchant l'offre de s'ajuster à la demande, ce qui n'est possible que sur un marché libre, l'État engendre donc nécessairement des inefficacités sur les marchés où il intervient. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la plupart des gouvernements privatisent ou libéralisent, au moins en partie, bon nombre des activités monopolistiques passées, comme l'électricité, les services postaux, les télécommunications ou les transports ferroviaires. En Suisse, les industries de réseau n'ont été que partiellement libéralisées jusqu'ici et le potentiel d'en accroître l'efficacité demeure élevé. Dans d'autres secteurs comme la santé, la formation, les assurances sociales ou l'agriculture, l'État joue encore un rôle prépondérant au détriment des consommateurs et des contribuables.

Même lorsque l'État n'intervient sur le marché qu'à travers la réglementation, les coûts et les conséquences imprévues qu'il génère sont souvent pires que les problèmes présumés qu'il tente de résoudre. Les réglementations augmentent les coûts des entreprises, ralentissent le processus de production et réduisent les ressources disponibles pour les biens et les services désirés par les consommateurs. On parle dans ce cas de *l'effet multiplicateur négatif* de l'État³¹ : les coûts des administrations chargées de la réglementation demeurent limités, mais les coûts économiques d'opportunité, c'est-à-dire les gains qui n'ont pas pu être réalisés en raison des effets contre-productifs de la réglementation appliquée, représentent des pertes de bien-être économique souvent considérables. Ces pertes peuvent prendre la forme de chômage ou de salaires inférieurs dans le cas des réglementations du marché

³⁰ Ludwig von Mises, *Bureaucracy* (Grove City, Libertarian Press, 1996 [Yale University Press, 1944]), pp. 49-58.

³¹ Daniel J. Mitchell, « The Impact of Government Spending on Economic Growth », Backgrounder 1831, Heritage Foundation, mars 2005.

du travail, de compétitivité et de pouvoir d'achat moindres dans le cas de droits de douane imposés sur les produits de provenance internationale, de l'illusion de la sécurité et de l'érosion de l'intégrité dans les branches réglementées, ou encore de coûts de la vie artificiellement élevés par la réglementation de domaines comme l'énergie, le logement et l'agroalimentaire.

Reconnaître l'inefficacité intrinsèque de l'intervention de l'État en raison de sa structure d'incitations et de l'absence du signal des prix et de la mesure du profit ne signifie pas que le secteur privé ne fasse jamais d'erreurs. Cependant, les erreurs entrepreneuriales ont des conséquences limitées et permettent un apprentissage et un ajustement permanents, ce qui n'est pas le cas des subventions ou des réglementations de l'État nécessitant des modifications de lois. D'autre part, le secteur privé assume les conséquences de ses erreurs avec son propre argent, alors que les représentants de l'État dépensent l'argent des contribuables et impactent l'activité économique d'autrui, et non la leur. Cette différence fondamentale d'incitations dans l'allocation de ressources rend tout à fait sans fondement le reproche de « défaillances du marché » que l'État serait censé corriger. Le marché en tant que tel, qui ne traduit rien de plus que l'ensemble des échanges volontaires entre les êtres humains, ne peut pas faillir. L'*erreur humaine* est certes présente dans le processus de marché comme ailleurs, mais comme l'illustre l'expérience, elle apparaît bénigne par rapport aux conséquences parfois tragiques des incitations néfastes et des déficiences systémiques de l'État.

3.3. La substitution au secteur privé

En plus des coûts d'extraction et d'inefficacité du secteur étatique, chaque franc dépensé par lui crée une distorsion du marché en rendant illusoire l'émergence d'offres privées. Étant donné que l'État finance ses dépenses par la contrainte ou protège ses activités par des privilèges légaux, les entreprises privées ne peuvent pas rivaliser avec lui. Il serait déraisonnable de s'attendre à un marché florissant dans le secteur des médias, par exemple, lorsque l'État finance sept chaînes de télévision et 16 stations de radio³² à l'aide de redevances encaissées sous la menace d'amendes, voire de perquisitions. Il en va de même des écoles ou des infrastructures étatiques : lorsque l'État finance des activités, le coût ne se limite pas à l'extraction de ressources ou à l'inefficacité des projets réalisés ; l'activité étatique entrave le plus souvent l'activité productive du secteur privé en se substituant à elle et en saturant le marché.

Cette concurrence déloyale empêche la production de solutions plus proches des besoins et des préférences des consommateurs. Le poids de l'État se traduit alors par la perte d'entreprises qui ne voient jamais le jour en raison des coûts des réglementations ou de la saturation du marché, par la réduction

³² Source : Groupe SRG SSR.

du flux de services innovants en raison du financement contraint des produits rivaux de l'État, et finalement par un ralentissement du progrès économique. Certaines entreprises privées confrontées à la dispersion de l'activité étatique peuvent être forcées de fermer leurs portes (comme cela a été le cas dans le secteur des médias), voire de délocaliser leur activité à l'étranger.

Il est vrai que certaines dépenses étatiques de formation ou d'infrastructures, pour autant qu'elles ne soient pas réalisées avec l'inefficacité la plus criante, peuvent avoir le potentiel de contribuer aux capacités productives des individus, et donc à leur aptitude de travailler et de gagner leur vie. Mais même dans ce cas, ces dépenses ne peuvent pas être considérées comme productives en raison du recours aux impôts pour les financer³³ : les impôts, de par leur nature, ne constituent pas des revenus générés par la production et l'échange, mais des paiements réalisés sous la menace d'amendes et d'emprisonnement. Il en résulte nécessairement une pénurie ou une suroffre de produits de formation et d'infrastructure, avec de fortes divergences par rapport aux besoins effectifs et aux préférences des usagers : comme nous l'avons vu, aucun lien empirique avéré n'existe entre l'ampleur de telles dépenses et la prospérité, en tenant compte de leur coût fiscal.³⁴

L'offre étatique occulte le fait que le marché libre et la société civile, avec ou sans but lucratif, ont la capacité de répondre aux besoins d'investissements dans des secteurs comme la formation et les infrastructures. Bien sûr, l'État, de par son mode de financement, a la capacité de surproduire de tels biens, mais au coût d'une diminution globale de la prospérité. Or, si une activité n'est pas profitable, c'est-à-dire si trop peu de gens la jugent utile ou lui attribuent de la valeur, pourquoi devrait-elle bénéficier d'une subvention ? Les préférences excentriques peuvent être tout à fait acceptables, mais elles devraient se financer de manière volontaire plutôt que de manière coercitive, par les impôts prélevés sur autrui.

3.4. Les mauvaises incitations

Parmi les causes du lien adverse entre le poids de l'État et la prospérité, les distorsions comportementales font sans doute partie des facteurs les plus nuisibles. L'extraction de ressources du secteur privé diminue notamment les incitations au travail et à l'investissement : plus les prélèvements sont élevés et progressifs et plus leur impact négatif sur la production sera surproportionnel. L'État subventionne de cette manière la sous-utilisation et la mauvaise allocation de ressources, rendant le loisir et les dépenses de consommation artificiellement plus attractifs que l'activité productive et l'épargne, dont dépend l'accumulation de capital.

³³ Reisman, op. cit., p. 454.

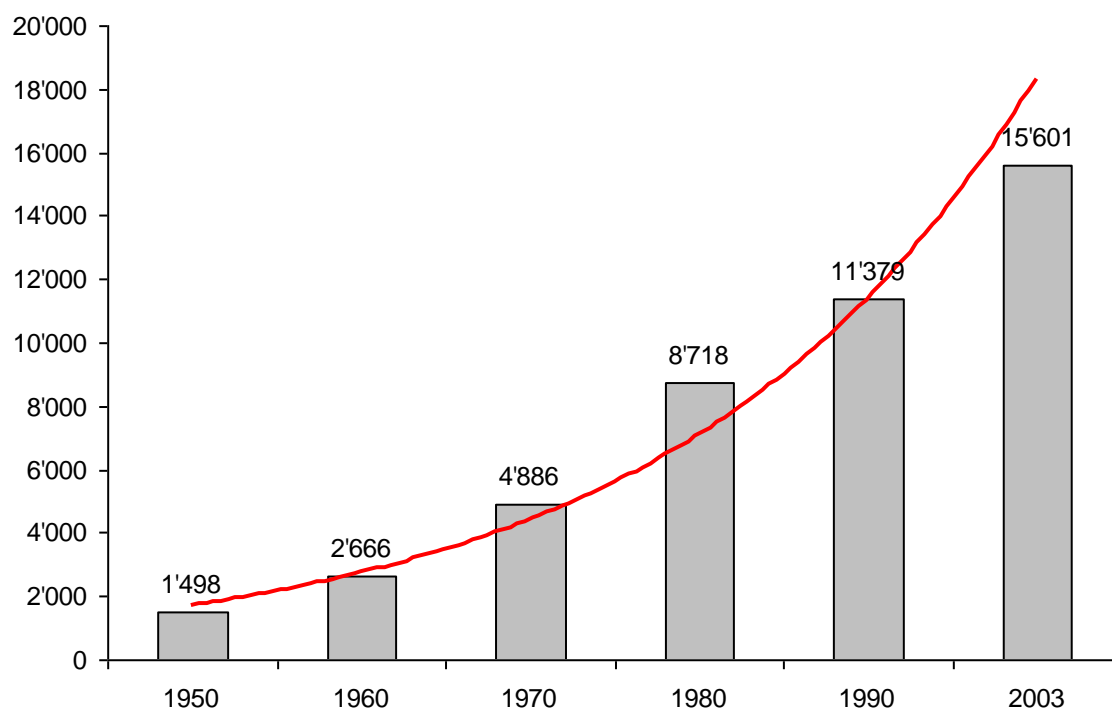
³⁴ Cf. supra, p. 12.

Mais dans la plupart des cas, l'activité de l'État exerce un effet doublement contre-productif. Les programmes étatiques exercent d'abord l'effet dépressif évoqué sur la formation de capital par la fiscalité. Puis ils déresponsabilisent les individus en les plaçant sous la tutelle des mêmes programmes, qu'il s'agisse de la prévoyance vieillesse, du système de santé ou encore de la formation. Non seulement l'épargne devient plus difficile en raison de la fiscalité, mais elle n'est plus souhaitable de par les substitutions apparentes de l'offre étatique. Les dépenses de l'État découragent ainsi des décisions qui seraient beaucoup plus profitables pour les individus concernés, comme la capitalisation de leurs retraites ou la constitution de comptes personnels d'épargne santé ou formation, qui diminueraient par la même occasion les incitations onéreuses à la surconsommation de prestations étatiques que génèrent l'illusion de la gratuité et la collectivisation des coûts.

Les subventions sociales, en particulier, peuvent avoir l'effet d'encourager les ménages à maintenir de bas revenus ou à les allouer de manière peu judicieuse pour pouvoir en bénéficier. Il est souvent plus économique et donc plus rationnel pour une famille de travailler moins et de toucher des subventions que de gagner plus et de devoir couvrir toutes les charges obligatoires de manière autonome.³⁵ L'appropriation toujours croissante de ressources par l'État encourage par ailleurs des individus même relativement prospères à récupérer leur dû au travers de subventions : par exemple en « rentabilisant » les primes obligatoires d'assurance maladie en consommant des prestations médicales dont ils pourraient se passer ou en s'opposant à des réformes réduisant les coûts d'autres personnes, afin de maximiser leurs propres rentes. Ou alors, inversement, à tenter d'éviter d'en payer le prix en consacrant un temps et une énergie considérables dans le seul but de minimiser leurs impôts et leurs autres charges obligatoires. Rappelons que depuis 1950, les dépenses sociales ont décuplé en termes réels (graphique 3.3).

³⁵ Voir par exemple l'enquête d'Alain Rebetez et de Titus Plattner, « Comment l'État punit ceux qui travaillent », *L'Hebdo*, 8 juin 2006.

Graphique 3.3. Dépenses sociales par habitant depuis 1950
(en francs, ajustés selon l'inflation)



Source : Office fédéral de la statistique

Ce sont autant de comportements qui ne résultent pas de préférences personnelles, mais qui sont incités par les dépenses étatiques, et qui diminuent la prospérité en général. C'est pourquoi la politique sociale, en particulier, dont nous avons vu l'explosion des dépenses,³⁶ a été caractérisée comme « la guerre des uns contre les autres ».³⁷ À l'inverse de produits d'assurance et d'épargne privées ou de transferts volontaires inspirés par l'altruisme, les subventions sociales étatiques, souvent parties de bonnes intentions, créent de par leurs dégénérescences incitatives une source permanente de tensions.

³⁶ Cf. supra, pp. 8-10.

³⁷ Pascal Salin, *Libéralisme* (Paris, Odile Jacob, 2000), p. 500.

3.5. L'inhibition de l'innovation

De par sa structure d'incitations, l'intervention de l'État entrave le processus d'innovation, occasionnant ainsi un coût de stagnation. Les entrepreneurs du secteur privé cherchent constamment de nouvelles options et de nouvelles opportunités, d'une part parce qu'ils souhaitent accroître leur bien-être, et d'autre part parce qu'ils sont soumis à la concurrence. Les programmes étatiques, en revanche, sont en général peu flexibles, noyés dans la bureaucratie et figés par des lois impossibles à changer sans trouver de nouvelles majorités démocratiques.

Avant la libéralisation partielle des industries de réseau comme les télécommunications, par exemple, le consommateur captif n'avait que le « choix » de téléphones en bakélite noire, avec des fonctionnalités limitées. Dans l'agriculture, l'intervention étatique conserve des structures désuètes et improductives, qui se traduisent par un surcoût annuel de huit milliards de francs par an pour les contribuables et les consommateurs, soit 4000 francs par an pour une famille avec deux enfants.³⁸ Cela vaut également pour le domaine de la dépendance sociale, comme l'illustre la difficulté de modifier l'AVS, alors que l'espérance de vie a tant augmenté et que le système a montré ses failles. Une assurance privée, même à but non lucratif, pourrait revenir rapidement sur des décisions erronées ou répondre à des conditions changeantes sur le marché, car elle devrait rendre des comptes, alors que l'État est intrinsèquement *irresponsable*, puisque ce ne sont pas ceux qui prennent les décisions qui en subissent les conséquences financières.³⁹

L'État entrave également l'innovation du secteur privé par la fiscalité et les réglementations administratives et techniques, qui rendent plus coûteuse, et donc plus difficile, l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents. Les écoles étatiques n'encouragent pas non plus, de par leur financement, la créativité et l'esprit d'entreprise. Le système juridique accentue l'aversion pour le risque, par exemple dans le cadre du droit des faillites. L'immobilisme législatif face à l'évolution de l'économie se reflète également dans l'imposition obsolète des stock-options ou dans les entraves fiscales du capital-risque : bien que les carences actuelles aient été reconnues, aucune modification de loi n'a pu encore être réalisée, les politiciens ne comprenant pas les enjeux ou tentant d'en tirer un avantage électoral en s'opposant à ce qu'ils décrivent de façon démagogique comme des « cadeaux fiscaux ».⁴⁰

³⁸ Borner et Bodmer, op. cit., p. 97.

³⁹ Salin, op. cit., p. 93.

⁴⁰ « Victoire ! Craignant le verdict populaire, la droite renonce – provisoirement – aux cadeaux fiscaux pour les grands patrons », communication du Parti socialiste suisse, 9 mars 2006.

L'incompétence de l'État à agir en tant qu'entrepreneur est de plus en plus reconnue par le gouvernement.⁴¹ Dans le domaine de la réglementation, cependant, l'intervention de l'État nuit encore sensiblement à l'innovation de secteurs économiques complexes soumis à une évolution rapide. Or, la régulation corporative privée, et surtout la réputation des entreprises en concurrence, s'avèrent des garanties supérieures pour le consommateur.⁴²

3.6. L'affaîsissement moral

Au-delà de son impact négatif sur le bien-être matériel, le poids de l'État n'est pas sans incidence sur la dignité même de l'être humain : en extrayant ou dirigeant environ la moitié de la production annuelle de richesses⁴³ et en se substituant au secteur privé et à la société civile, l'État, indépendamment de ses intentions, nie la raison, le libre arbitre et la responsabilité de la personne. Or, les préférences des individus s'expriment librement et idéalement sur le marché, qui, comme nous l'avons vu, ne décrit rien de plus que l'ensemble des échanges volontaires. Dans ce cadre-là, les choix des individus sont démontrés par leurs actes : en achetant un service plutôt qu'un autre, en soutenant une charité plutôt qu'une autre, en épargnant plutôt qu'en consommant une partie de leurs revenus, ils démontrent leurs préférences pour un choix, aux coûts correspondants, par rapport à un autre. Lorsque l'État intervient sur le marché, il entrave ce libre choix : des politiciens ou des bureaucrates, voire une majorité politique, décident de l'affectation des ressources, imposant alors leurs propres préférences.

En particulier, la politique de redistribution forcée des richesses par l'intermédiaire de l'État ne pourrait se justifier moralement que si la prospérité de chacun ne dépendait pas de sa propre disposition à l'effort et à l'amélioration de son capital humain. Or, toutes les richesses sont créées par l'activité humaine individuelle, collaborative ou non. Que chacun puisse dépenser son argent gagné légitimement en fonction de ses propres préférences est une simple question de justice : rien ne justifie que d'autres décident de l'allocation de richesses qui existent grâce à l'effort de celui qui les a produit.⁴⁴ Le respect des droits de propriété, soit les droits de chacun de disposer librement de sa personne, des fruits de son travail et de ses acquisitions légitimes, s'impose dès lors comme règle universelle de justice, qui seule respecte la réalité du processus de création de richesses et, incidemment, encourage la production et la prospérité.

⁴¹ Comme l'attestent récemment, au niveau de la Confédération, la vente de la compagnie aérienne Swiss à Lufthansa et le projet de cession de la participation étatique dans Swisscom.

⁴² Alan Greenspan, « The Assault on Integrity », in : Ayn Rand, *Capitalism: The Unknown Ideal* (New York, Signet, 1967), pp. 118-121.

⁴³ En moyenne, le contribuable suisse travaille pour l'État *jusqu'au 3 juillet* de chaque année pour payer tous ses impôts et ses charges obligatoires (source : Fédération des entreprises suisses).

⁴⁴ Friedrich Hayek, « "Social" or Distributive Justice » in : Chiaki Nishiyama et Kurt R. Leube, éd., *The Essence of Hayek* (Stanford, Hoover Institution Press, 1984), pp. 62-113.

Le respect des droits de propriété s'applique tout spécialement dans le domaine de la solidarité : seules les actions de solidarité volontaires peuvent être qualifiées sur le plan moral. La conviction de pouvoir aider l'autre, de pouvoir soutenir financièrement telle ou telle organisation implique toujours une démarche personnelle. La vertu de la générosité ne peut pas s'épanouir par l'intermédiaire de l'État, parce qu'elle implique le don de soi et de sa propriété pour venir en aide à une autre personne, en reconnaissance d'une opportunité de faire du bien à autrui et à soi-même.⁴⁵ Lorsque cette générosité est le fruit de la contrainte, par le biais de l'impôt ou de la loi, elle perd sa valeur de vertu morale, d'autant plus qu'il n'est possible de donner légitimement que ce dont on est le propriétaire légitime. Le poids de l'État tend ainsi à affaiblir la fibre sociale d'une communauté : en intervenant, l'État nie le caractère moral et la nature sociale de l'individu, ainsi que le rôle de la famille et des initiatives de la société civile ou celles d'entreprises indépendantes, à but lucratif ou non, du secteur social naissant sur le marché libre.

⁴⁵ Pour une discussion détaillée, voir Tibor Machan, *Generosity: Virtue in Civil Society* (Washington, Cato Institute, 1998).

Comment désétatiser ?

Les libéralisations et les privatisations déjà réalisées jusqu'ici, bien que souvent partielles et approximatives, suggèrent à quel point la notion d'indispensabilité de l'État est erronée dans la plupart des secteurs économiques, y compris, comme nous l'avons vu, dans ceux de la formation, de la santé, des assurances sociales ou encore des infrastructures⁴⁶. Le lien empirique avéré entre le poids de l'État et la prospérité, tout comme les implications morales de la mise sous tutelle étatique, conduisent dès lors à se demander comment accroître le bien-être de la société dans le respect des droits de propriété de chacun.

La privatisation n'est rien d'autre qu'un acte de restitution : elle tourne le dos aux erreurs du passé et en particulier à l'idéologie collectiviste courante il y a plus d'un demi-siècle pour restaurer la dignité et la liberté de choix des individus. En ce sens, elle n'est pas seulement profitable au plan utilitaire, mais moralement fondée. Il en va de même de la déréglementation ou du rétablissement de la concurrence dans des secteurs protégés : ils réinstaurent la souveraineté du consommateur. Dans le domaine de prévoyance vieillesse, par exemple, l'État est assis sur quelque 600 milliards de francs de prélèvements forcés⁴⁷ que leurs propriétaires légitimes pourraient vouloir utiliser de manière différenciée (par exemple en faisant le choix d'élever plus d'enfants ou d'acheter une plus grande maison et de travailler plus longtemps) ou investir selon d'autres profils de risques. L'individualisation et la privatisation des retraites permettent la réalisation des choix et des priorités de chacun, d'où leur supériorité morale par rapport à l'intervention de l'État.

La situation n'est guère différente dans l'élaboration et le respect de règles régissant la coopération volontaire : à la place de la réglementation rigide de l'État, les professions peuvent se doter d'organismes d'autorégulation représentant un avantage concurrentiel pour les entreprises qui s'y soumettent. C'est tout aussi vrai des règles contractuelles librement établies et consenties par les parties concernées : l'intervention tierce de l'État est superflue, y compris, de plus en plus, dans la résolution de conflits.⁴⁸

La plus grave méprise actuelle consiste à croire que si l'État ne fait pas une chose, personne ne peut la faire à sa place. Or, le marché libre et la société

⁴⁶ Bertrand Lemennicier, « La privatisation des rues », *La Morale face à l'économie* (Paris, Éditions d'Organisation, 2006), chapitre 7, pp. 243-269.

⁴⁷ Ce montant correspond au fonds de compensation AVS (29,4 milliards de francs fin 2005) et aux avoirs en capital de la prévoyance professionnelle (568,7 milliards de francs).

⁴⁸ La Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, par exemple, a traité plus de 13'000 cas d'arbitrage international impliquant des ressortissants de plus de 170 pays et territoires depuis sa création en 1923. Même dans des contextes nationaux, ses clients préfèrent de plus en plus s'en remettre à son offre moins coûteuse que l'alternative étatique. L'arbitrage de la CCI garantit la confidentialité et la liberté pour les parties de choisir les arbitres, le lieu de l'arbitrage, les règles de loi à appliquer et même la langue de la procédure, en contraste flagrant avec les cours de justice de l'État, où les délais et le manque de spécialistes exacerbent souvent les conflits.

civile, c'est-à-dire les êtres humains directement touchés par les décisions qui les concernent, peuvent non seulement produire les biens et les services nécessaires à leur bien-être, mais peuvent le faire *mieux et moins cher*.

Références

- Administration fédérale.
 Administration fédérale des finances.
 Bassanini, Andrea et Stefano Scarpetta, « The Driving Forces of Economic Growth: Panel Data Evidence for the OECD Countries », *Études économiques de l'OCDE*, No. 33, 2001/II.
 Bastiat, Frédéric, « Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas », *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, tome cinquième (Paris, Guillaumin, 1863).
 Borner, Silvio et Frank Bodmer, *Avenir Suisse, Wohlstand ohne Wachstum. Eine Schweizer Illusion* (Zurich, Orell Füssli, 2004).
 Chambre de commerce internationale.
 Conférence suisse des institutions d'action sociale.
 Fédération des entreprises suisses (economiesuisse).
 Greenspan, Alan, « The Assault on Integrity », in : Ayn Rand, *Capitalism: The Unknown Ideal* (New York, Signet, 1967).
 Groupe SRG SSR.
 Gwartney, James, Randall Holcombe et Robert Lawson, « The Size and Functions of Government and Economic Growth », Joint Economic Committee Study, avril 1998.
 Hayek, Friedrich, « "Social" or Distributive Justice » in : Chiaki Nishiyama et Kurt R. Leube, éd., *The Essence of Hayek* (Stanford, Hoover Institution Press, 1984).
 Karlsson, Stefan, « The Sweden Myth », Ludwig von Mises Institute, 7 août 2006.
 Lemennicier, Bertrand, « La privatisation des rues », *La Morale face à l'économie* (Paris, Éditions d'Organisation, 2006).
 Machan, Tibor, *Generosity: Virtue in Civil Society* (Washington, Cato Institute, 1998).
 Minford, Patrick et Jiang Wang, « Public Spending and Growth », *Studies on Debt and Growth*, Institut de Recherches Économiques et Fiscales, 2005.
 Mises, Ludwig von, *Bureaucracy* (Grove City, Libertarian Press, 1996 [Yale University Press, 1944]).
 Mitchell, Daniel J., « The Impact of Government Spending on Economic Growth », *Backgrounder 1831*, Heritage Foundation, mars 2005.
 Mullaly, Lorraine et Neil O'Brien, éd., *Beyond the European Social Model* (Londres, Open Europe, 2006).
 Office fédéral de la statistique.
 Office fédéral des assurances sociales.
 Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE).
 Parti socialiste suisse.
 Rebetez, Alain et Titus Plattner, « Comment l'État punit ceux qui travaillent », *L'Hebdo*, 8 juin 2006.
 Reisman, George, *Capitalism : A Treatise on Economics* (Ottawa, Jameson, 1998).
 Rojas, Mauricio, *Sweden After the Swedish Model: From Tutorial State to Enabling State* (Stockholm, Timbro, 2005).
 Salin, Pascal, *Libéralisme* (Paris, Odile Jacob, 2000).
 Secrétariat d'État à l'économie.
 Steinmann, Lukas et Harry Telser, *Avenir Suisse, Gesundheitskosten in der alternden Gesellschaft* (Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2005).
 Strahm, Rudolf et Simonetta Sommaruga, *Für eine moderne Schweiz* (Zurich, Nagel & Kimche, 2005).
 Union suisse des arts et métiers.



Impressum

Institut Libéral
Place de la Fusterie 7
1204 Genève, Suisse
Tél.: +41 (0)22 510 27 90
Fax: +41 (0)22 510 27 91
libinst@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur
www.libinst.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2006, Institut Libéral.